

Arles, le 12 novembre 2019

Communiqué de Presse

Monica MICHEL demande au Maire de mettre en place la gratuité du stationnement entre 12h et 14h, et après 18h, dès maintenant et pour une période de 6 mois, jusqu'à la feria de Pâques. « Pour les commerces et restaurateurs du centre-ville, le stationnement payant au niveau pratiqué depuis 2017 est un handicap. Au niveau pratiqué depuis 2017, il pourrait être considéré comme générateur d'une distorsion de concurrence. »

Je suis saisie par plusieurs commerçants et restaurateurs de la commune, en centre-ville et en zone sud Fourchon, des effets de l'ouverture de la zone commerciale Nord.

La concurrence est saine ; c'est le principe de base de notre économie. Cependant, les distorsions doivent être évitées, particulièrement quand elles peuvent résulter de décisions des pouvoirs publics.

La municipalité a mis en place en 2016 de nouvelles dispositions pour le stationnement en centre-ville, et instauré des tarifs très élevés.

Or, faute d'une offre adaptée de transports en commun, la plus grande part des arlésiens doivent se déplacer en voiture, et donc acquitter des frais de stationnement trop importants au regard de leurs revenus. C'est particulièrement le cas pour les arlésiens qui ne peuvent déjeuner chez eux, et se trouvent de ce fait davantage pénalisés.

Nous pouvons nous réjouir des premiers résultats de fréquentation de la nouvelle zone commerciale Nord, qui s'annonce comme un succès créateur d'emplois et vecteur de développement commercial pour notre commune d'Arles.

Cependant, il ne faudra pas que s'ensuive des fermetures et suppressions d'emplois dans le reste de la commune.

Pour les commerces et restaurateurs du centre-ville, le stationnement payant au niveau pratiqué depuis 2017 est un handicap. Au niveau pratiqué depuis 2017, il pourrait être considéré comme générateur d'une distorsion de concurrence.



Monica Michel, Députée des Bouches-du-Rhône

Or le centre-ville nécessite une véritable attention, et c'est pourquoi j'étais intervenue fortement auprès du Gouvernement afin que la commune d'Arles bénéficie du contrat cœur de ville. La réussite de ce contrat est une priorité, et ne doit pas se heurter à des distorsions des politiques publiques.

Je considère donc comme nécessaire que la question du stationnement payant en centre-ville soit auditée dans ses effets.

Je demande au Maire de bien vouloir mettre en place la gratuité du stationnement entre 12h et 14h, et après 18h, dès maintenant et pour une période de 6 mois, jusqu'à la feria de Pâques.

Un bilan pourra alors être dressé en connaissance de cause des effets sur la commune et son centre-ville de la politique de stationnement payant « cher ».

Je n'ignore pas que ces recettes de stationnement ont contribué à l'équilibre des budgets municipaux depuis 2 ans, mais il est primordial de ne pas pénaliser l'activité économique et commerciale de la commune, qui est justement créatrice de richesses, et de recettes budgétaires durables.

Monica MICHEL
Députée des Bouches-du-Rhône
16^{ème} circonscription